

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 28 janvier 2019 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Annulation des intérêts sur comptes à recevoir à la fin de l'exercice financier 2018 :
 - 3.1 MRC de La Matanie
 - 3.2 TPI de la MRC de La Matanie
4. Énoncé de vision stratégique – Devis Info Ressource – Sondage auprès des citoyens de la MRC de La Matanie
5. Orientations – Fédération canadienne des municipalités (FCM)
6. Autorisation paiement factures :
 - 6.1 Taxi Matane (2 décembre 2018 au 29 décembre 2018)
 - 6.2 RCGT (facturation progressive) – Honoraires professionnels pour la vérification des états financiers de la MRC au 31 décembre 2018
 - 6.3 SER des Monts – Déneigement rattaché au contrat de vente de bois sur pied 2018
7. Demandes d'aide financière – Semaine de l'emploi 2019 / Éole en musique
8. Offre de service à Services-Québec – Entente pour le soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2019-2020
9. Adhésion à la CDRQ (Coopérative du développement régional du Québec)
10. Entente de partenariat – Programme CRÉAVENIR de Desjardins
11. Dossiers FLI / FLS – Modalités concernant les demandes de moratoire
12. Recommandation – Appui à l'organisme Hockey Matane
13. Tourisme :
 - 13.1 Entériner le dépôt d'une demande de subvention Emplois d'Été Canada
 - 13.2 Production et impression d'un guide touristique bilingue pour La Matanie
 - 13.3 Adoption de la politique de tarification pour les espaces publicitaires des outils promotionnels touristiques de la MRC de La Matanie
 - 13.4 Promotion du TNO de Rivière-Bonjour dans le guide touristique 2019 de La Matanie
14. Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019 – Certificat de reconnaissance à un organisme de La Matanie œuvrant en persévérance scolaire
15. Modification de la résolution numéro 577-10-18 – Embauche Conseillère en développement agricole

16. Télécommunications – Ajustement de la redistribution de la contribution du secteur de la santé et facturation pour 2018
 17. Renouvellement des licences Endpoint Protection Standard d’Eset (antivirus)
 18. Suivi dossier – Remplacement batteries serveurs – soumission Wesco Distribution Canada
 19. PGMR – Sacs pour la récupération des plastiques d’ensilage du milieu agricole
 20. L’ARTERRE – frais d’adhésion pour 2019
 21. Remboursement de frais au préfet :
 - 21.1 38^e AGA de l’Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL), le 19 janvier 2019 à Rimouski
 - 21.2 Déjeuner d’échanges avec les maires et la ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable de la région, le 22 janvier 2019 à Matane
 22. Suivi dossier – Villégiature Lac Malfait
 23. Suivi dossier – GRH
 24. Varia
 25. Période de questions
 26. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 55-01-19

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l’ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

D’adopter l’ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 56-01-19

ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L’EXERCICE FINANCIER 2018 – MRC DE LA MATANIE / – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière indique aux membres du comité administratif qu’il n’y a pas d’annulation d’intérêts en cours d’année et qu’en fin d’exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent font l’objet d’une analyse avant d’être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 29-01-19 du Conseil de la MRC mandatant les membres du comité administratif pour traiter ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le délai entre la réception des paiements et les dates d’échéance de la facturation génère un montant d’intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice à la gestion financière concernant les intérêts calculés au 31 décembre 2018 pour la MRC et les TPI de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l’unanimité :

D'autoriser l'annulation des intérêts à recevoir pour la MRC de La Matanie, pour un montant de 8 955,29 \$, calculés au 31 décembre 2018 et relatifs à 69 facturations selon le rapport présenté;

D'autoriser l'annulation des intérêts à recevoir pour les TPI de la MRC de La Matanie, pour un montant de 111,74 \$, calculés au 31 décembre 2018 et relatifs à 9 facturations selon le rapport présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 57-01-19

ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE – DEVIS INFO RESSOURCE – SONDAGE AUPRÈS DES CITOYENS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie avait réalisé un sondage dans le cadre d'une réflexion stratégique à l'automne 2013 en mandatant la firme Info Ressource;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un projet d'énoncé de vision stratégique, lequel sera soumis à des consultations au printemps prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valider les orientations de l'énoncé de vision stratégique et d'évaluer l'évolution de la perception de la population par rapport aux enjeux de développement;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Info Ressource dont le coût, avant taxes, est de 5 177 \$ pour une enquête Web ou de 6 626 \$ pour une enquête Web et téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la soumission d'Info Ressource en privilégiant les réponses en ligne.

ADOPTÉE

Orientations – Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Des informations supplémentaires seront demandées pour évaluer la possibilité que la MRC devienne membre.

RÉSOLUTION 58-01-19

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE TAXI MATANE (2 DÉCEMBRE 2018 AU 29 DÉCEMBRE 2018)

CONSIDÉRANT la facture, en date du 29 décembre 2018, de Taxi Matane pour les services de taxis Berline, au montant de 9 071,84 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 2 décembre 2018 au 29 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture datée du 29 décembre 2018, à Taxi Matane pour un montant total de 10 430,34 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 59-01-19

AUTORISATION PAIEMENT – RCGT (FACTURATION PROGRESSIVE) – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la facturation progressive, datée du 28 décembre 2018, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 au montant de 2 900 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels (facturation progressive) à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie au 31 décembre 2018, au montant de 3 334,28 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 60-01-19

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE SER DES MONTS – DÉNEIGEMENT RATTACHÉ AU CONTRAT DE VENTE DE BOIS SUR PIED 2018

CONSIDÉRANT le contrat de vente de bois des TPI pour 2018 avec la SER des Monts (résolution 364-06-18) lequel prévoit que la MRC assume 50 % des frais de déneigement de ses chantiers;

CONSIDÉRANT la facture numéro 010068 de la SER des Monts concernant la part de la MRC au montant de 4 527,50 \$, avant les taxes applicables, pour les mois de novembre et décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des frais de déneigement rattaché au contrat de vente de bois sur pied 2018, à la SER des Monts, au montant de 4 527,50 \$, plus les taxes applicables, à même le Fonds TPI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 61-01-19

DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – SEMAINE DE L'EMPLOI 2019

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de dons et commandites, soit :

- SADC région de Matane (organisme fiduciaire) – Semaine de l'emploi 2019 du 18 au 22 mars;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- SADC région de Matane (organisme fiduciaire) – Semaine de l'emploi du 18 au 22 mars 2019 : **500 \$ volet Partenariat.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 62-01-19

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (ÉOLE EN MUSIQUE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier, comme suit :

- Éole en musique, « préparer le devenir » : subvention de 8 400 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 63-01-19

OFFRE DE SERVICE À SERVICES-QUÉBEC – ENTENTE POUR LE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour le service aux travailleurs autonomes et le soutien des dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent de Services Québec a manifesté son intérêt pour conclure une nouvelle entente, pour le période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome (STA) avec la MRC de La Matanie dans une lettre datée du 10 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite poursuivre son implication de la mesure STA, laquelle participe à sa mission de soutien à l'entreprenariat ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance du Guide de présentation d'une offre de services 2018-2019 de Services Québec Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à conclure vise à supporter vingt (20) projets d'entreprises présentés par au moins vingt (20) promoteurs participant à la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire prévu pour chacun des participants est majoré à 1 905 \$, pour un montant annuel total de 38 100 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif autorise la transmission de la proposition d'offre de service préparée par la directrice du développement économique et territorial de la MRC de La Matanie, madame Isabelle Gauthier, en vue de la conclusion d'une entente de service avec Services Québec pour la mesure de Soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

QUE le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer l'entente de service à intervenir entre la MRC de La Matanie et Services Québec région Bas-Saint-Laurent;

QUE madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, ou madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice de la gestion financière, soient et sont autorisées à signer les demandes de versement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 64-01-19

ADHÉSION À LA CDRQ (COOPÉRATIVE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QUE la CDRQ est une coopérative qui a pour mission de promouvoir, de soutenir ainsi que de faciliter le démarrage et le développement des coopératives autonomes, performantes et innovatrices à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE concrètement, la CDRQ offre à la MRC un service d'accompagnement technique pour tous les projets de coopérative;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel d'adhésion comme membre soutien est de 200 \$, plus les taxes applicables, et qu'un montant additionnel de 100 \$, pour la première année seulement, doit être déboursé pour les parts sociales;

CONSIDÉRANT QU'en devenant membre de la CDRQ, les coopératives sur le territoire de la MRC n'auront plus à payer de frais de déplacements pour les services de la CDRQ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du développement économique et territorial de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'adhésion de la MRC de La Matanie, pour 2019-2020, à titre de membre soutien à la Coopérative du développement régional du Québec (CDRQ) au montant de 229,95 \$ taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la contribution annuelle et du montant additionnel de 100 \$ (pour la première année), représentant 10 parts sociales à 10 \$, pour un montant total de 329,95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 65-01-19

ENTENTE DE PARTENARIAT – PROGRAMME CRÉAVENIR DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pour mission d'offrir à tous les entrepreneurs et les promoteurs des services-conseils, professionnels et gratuits;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des besoins des entrepreneurs, la MRC propose un service d'accompagnement personnalisé ainsi qu'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le programme CRÉAVENIR de Desjardins peut être une bonne option pour les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'en signant la convention avec Desjardins, nos obligations en tant que partenaire sont d'analyser les demandes, recommander des projets et accompagner les jeunes entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais n'est associé à ce partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer une convention de partenariat CRÉAVENIR Bas-Saint-Laurent – secteur Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 66-01-19

DOSSIERS FLI / FLS – MODALITÉS CONCERNANT LES DEMANDES DE MORATOIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 125-03-18 afin de préciser les modalités d'autorisation des demandes de moratoire en lien avec la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, à accorder, après analyse de la situation du promoteur, un moratoire d'un maximum de trois mois sur le capital, pour le remboursement de mensualités en lien avec un prêt accordé dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et/ou du Fonds local de solidarité (FLS);

QUE le processus d'approbation des demandes de moratoire doit respecter les modalités suivantes :

- Toute demande de moratoire devra être soumise sur le formulaire prévu à cette fin lequel devra être signé et daté par le demandeur;
- Les formulaires devront porter l'étampe de la MRC de La Matanie pour attester leur date de réception;
- La décision d'accepter ou de refuser une demande de moratoire devra s'effectuer par écrit, être datée et portée la signature directrice du développement économique et territorial;
- Lors des réunions du comité d'investissement, la liste des demandes de moratoire refusées ou acceptées devra être présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 67-01-19

APPUI À L'ORGANISME HOCKEY MATANE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Hockey Matane souhaite avoir l'appui des décideurs locaux dans le cadre de leur appel de candidatures, qui se tiendra en mars, pour la gestion d'équipes de hockey régionales regroupant les meilleurs joueurs de 12 à 15 ans provenant d'un vaste territoire s'étendant de La Pocatière à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'à l'hiver 2016, Hockey Québec décidait de remanier son réseau d'excellence en obligeant chaque région du Québec à monter deux équipes de calibre AAA par catégorie;

CONSIDÉRANT QUE pour les trois équipes les plus jeunes de notre région, l'Association de hockey mineur de Rimouski a obtenu, sans opposition, l'organisation de ces équipes en disant utiliser les arénas de Saint-Fabien, Trois-Pistoles et Saint-Cyprien et que c'est à partir de ce moment que les réseaux de hockey scolaires se sont multipliés;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cette période trouble pour Hockey Matane est un exode de joueurs attirés vers un programme de hockey leur promettant un développement supérieur en échange de frais d'inscription plus élevés (36 joueurs les dernières années);

CONSIDÉRANT les retombées économiques de l'ordre de 160 000 \$ annuellement pour La Matanie, le retour de jeunes dans la région et la recommandation de la directrice au développement économique et territorial de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres de comité administratif de la MRC de La Matanie mandatent le préfet pour transmettre une lettre d'appui à l'organisme Hockey Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 68-01-19

TOURISME – ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019

CONSIDÉRANT le besoin de ressources pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie, été 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'entériner la demande de subvention, pour un étudiant, présentée par la MRC de La Matanie pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 69-01-19

TOURISME – PRODUCTION ET IMPRESSION D'UN GUIDE TOURISTIQUE BILINGUE 2019 POUR LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie publie un guide touristique bilingue officiel,

CONSIDÉRANT QUE la MRC collabore avec TC Média, depuis 2015 évitant ainsi qu'il y ait deux guides vacances concurrents pour La Matanie et permettant de réduire l'effort de coordination par le personnel de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition de TC Média, l'Avantage, au montant de 12 700 \$, plus les taxes applicables, pour 15 000 copies en 2019,

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de demander une deuxième soumission pour éviter la création d'un guide concurrent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de TC Média au coût de 12 700 \$, plus les taxes applicables, pour le montage et l'impression du Guide touristique 2019 de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 70-01-19

TOURISME – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES ESPACES PUBLICITAIRES DES OUTILS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie offre des espaces publicitaires dans ses outils de promotion touristique pour les entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend indexer de 2 % sa tarification de l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de tarification suivante :

POLITIQUE DE TARIFICATION – SAISON TOURISTIQUE 2019-2020	
Guide touristique officiel	Coûts avant taxes
Publicité 1/4 page	417 \$
Publicité 1/2 page	595 \$
Publicité 1 page	974 \$
Publicité C2 (couvert intérieur)	1 428 \$
Publicité C3 (couvert arrière)	1 428 \$
TourismeMatane.com	
Îlot publicitaire annuel sur TourismeMatane.com	378 \$
Bureau d'accueil touristique	
Dépliants promotionnels (membres de l'ATR Gaspésie, OSBL et annonceurs Guide ou Web)	Gratuit
Dépliants promotionnels (autres)	49 \$
Affiches (max. de 5 affiches promotionnelles)	59 \$
Menu de restaurant pour consultation	69 \$
Mix-Médias (Guide touristique officiel et TourismeMatane.com)	
1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	687 \$
1/2 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	866 \$
1 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 190 \$
C2 (couvert intérieur) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 645 \$
C3 (couvert arrière) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 645 \$
Section offre hivernale: 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	432 \$
Promotion	
Rabais aux nouveaux annonceurs	50 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 71-01-19

TOURISME – PROMOTION DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR DANS LE GUIDE TOURISTIQUE 2019 DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite faire connaître le potentiel récréotouristique des Chic-Chocs et des municipalités forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation du TNO de Rivière-Bonjour au financement du Guide touristique 2019 de La Matanie pour un montant de 2 164 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 72-01-19

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 11 AU 15 FÉVRIER 2019 – CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE À UN ORGANISME DE LA MATANIE ŒUVRANT EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 11 au 15 février 2019, les MRC sont invitées à reconnaître un organisme de leur territoire œuvrant en persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE deux organismes se démarquent particulièrement pour leur apport à la persévérance scolaire des jeunes :

- Centre d'éducation des adultes (projet École logique);
- Maison des Familles (projet A+ et service d'aide aux devoirs);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie félicite les deux organismes pour leur implication en persévérance scolaire;

QUE le comité administratif mandate le préfet pour la remise d'un certificat de reconnaissance, avec prise de photo, à la Maison des familles pour son engagement depuis plusieurs années;

QU'un communiqué de presse soit diffusé dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 11 au 15 février 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 73-01-19

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 577-10-18 – EMBAUCHE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche de madame Maggie Beaulieu-Pelletier, conseillère en développement agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution numéro 577-10-18 pour y lire :

« ...période de probation **selon l'article 2.08 c**);

QUE la date du 5 juin 2017 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances **ainsi que de la progression d'échelons.** »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 74-01-19

TÉLÉCOMMUNICATIONS – AJUSTEMENT DE LA REDISTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET FACTURATION POUR 2018

CONSIDÉRANT la résolution numéro 709-12-18 du Conseil de la MRC concernant la redistribution de la contribution du secteur de la santé et la facturation pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document indiquant l'ajustement du "Partage des frais du réseau de radiocommunication commun" pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 3 467,08 \$, représentant l'ajustement des montants à verser à la ville de Matane et au SRSI de la MRC de La Matanie, comme suit :

Montant net à répartir (ajustement 2018) : 3 467,08 \$

Remboursement :

- au SRSI de la MRC de La Matanie	2 088,88 \$
- à la ville de Matane	1 378,20 \$

Facturation :

- à la municipalité de Saint-Ulric	0,00 \$
------------------------------------	---------

Total net 3 467,08 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 75-01-19

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ENDPOINT PROTECTION STANDARD D'ESET (ANTIVIRUS)

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement de 61 licences à la suite Endpoint Protection Standard d'Eset arrive à échéance le 29 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des 61 licences à la suite Endpoint Protection Standard d'Eset (antivirus) pour une durée de trois ans au coût de 20 \$/licence, soit un montant de 1 220 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 76-01-19

PGMR – SACS POUR LA RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES D'ENSILAGE DU MILIEU AGRICOLE

CONSIDÉRANT QU'il a été prévu dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que les plastiques d'emballage des balles de foin soient collectés dans les fermes en même temps que la collecte des matières recyclables mais que très peu de producteurs agricoles participent;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2017, pour inciter les agriculteurs à participer au programme de collecte et de récupération des plastiques d'ensilage, la MRC de La Matanie a autorisé la subvention et la distribution de sacs devant servir à déposer les pellicules de plastiques des balles de foin;

CONSIDÉRANT QUE cinquante (50) rouleaux de sacs ont été achetés et mis à la disposition des agriculteurs intéressés à participer au programme dans les bureaux municipaux et que de juin à décembre 2018, vingt-cinq (25) agriculteurs sur les cinquante visés ont récupéré leur rouleau de sacs;

CONSIDÉRANT QUE le don des sacs aux producteurs agricoles a permis de doubler le nombre de fermes qui participent au programme;

CONSIDÉRANT QUE le taux de participation a dépassé les attentes et que ce taux est supérieur à celui des MRC voisines qui ont mis en place un programme de collecte similaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'achat de 30 rouleaux de sacs pour la récupération des plastiques d'ensilage au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 77-01-19

L'ARTERRE – COTISATION ANNUELLE POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires et qu'il privilégie l'établissement de la relève non apparentée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 640-11-17 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la mise en place du service de L'ARTERRE par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent dont la MRC de Rivière-du-Loup qui agit à titre de gestionnaire principal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a confirmé son engagement financier pour la durée du projet et le paiement des frais d'adhésion permettant le travail des agents de maillage sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 315-06-18 du comité administratif de la MRC autorisant le paiement de l'adhésion 2018;

CONSIDÉRANT la facture #118 826 du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) au montant de 2 504 \$, plus les taxes applicables, concernant la cotisation annuelle 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement de la cotisation annuelle à L'ARTERRE pour 2019 au montant de 2 878,97 \$ taxes incluses, à même le budget de la stratégie agricole;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 78-01-19

AUTORISATION REMBOURSEMENT DE FRAIS

CONSIDÉRANT les frais d'inscription (30 \$) et de déplacement assumés par le préfet lors de sa participation à la 38^e AGA de l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL), le 19 janvier 2019 à Rimouski;

CONSIDÉRANT les frais de déjeuner, assumés par le préfet, pour les membres du Conseil de la MRC qui étaient présents lors d'une rencontre d'échanges avec les maires et la ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable de la région, le 22 janvier 2019 à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement des frais au préfet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 79-01-19

SUIVI DOSSIER – VILLÉGIATURE LAC MALFAIT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 481-09-18 du comité administratif de la MRC de La Matanie autorisant de mettre fin au projet de développement de villégiature du lac Malfait et d'autoriser le remboursement des frais directement occasionnés aux bénéficiaires des baux révoqués;

CONSIDÉRANT QUE l'un des cinq détenteurs de baux ayant été révoqués a fait parvenir une demande de réclamation à la MRC pour des frais indirects reliés au terrain qui lui avait été promis;

CONSIDÉRANT QUE ces frais ne sont pas couverts par les assurances de la MRC (exclusion pour bris de contrat);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE refuser le paiement du montant réclamé.

ADOPTÉE

VARIA

a) Orientations – COLLECTIF MATANIE

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 80-01-19

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.
Il est 15 h 30.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*